



## Enfant séparé en désaccord avec son père

Par **este**, le **31/10/2009** à **15:31**

Bonjour,  
mon fils de 12 ans ne veut plus aller chez son pere pendant les vacances scolaires mais continuer d' y aller un week end sur deux , il en a parlé à son père qui la mal pris et désormais ne veut plus le voir. Dois je passer devant le juge familial pour confirmer officiellement cette décision et comment cela se passe t'il pour la pension alimentaire car il ne veut plus la payer non plus ? Merci de votre aide.

Par **luluh36**, le **31/10/2009** à **19:19**

Oui, il faut repasser devant le JAF, qui prendra votre fils à part et confirmera ou pas le fait qu'il aille pendant les vacances chez son père. Par contre, son père n'a pas le droit d'arrêter d'arrêter de payer la pension alimentaire sous prétexte que son fils ne veut plus aller chez lui. Il faut, dans ce cas, attendre 3 mois et aller voir un huissier afin de lui réclamer les pensions non versées.

Vous pouvez également au bout de 2 mois contacter votre CAF qui vous versera l'allocation de soutien familiale à la place de la pension alimentaire sous conditions que vous fassiez les démarches auprès d'un huissier ou du JAF pour pension alimentaire non perçues.

Tentez tout de même avant de voir un huissier de discuter avec son père afin d'éviter des conflits qui risqueraient de nuire à votre fils.

cordialement